

IL EST FACILE D'EXERCER LEGALEMENT

Il est possible désormais à tout le monde de pratiquer le **BIOMAGNETISME HUMAIN** à titre libéral, mais aussi en plus de son travail, même pour les fonctionnaires et les retraités, tout en étant déclaré officiellement grâce, au régime appelé **AUTO-ENTREPRENEUR** qui vous permet d'exercer au gré de vos moments libres, à mi-temps ou à plein-temps, sous réserve de ne pas dépasser un plafond de revenus fixé par les textes.

Ceci sans prendre le moindre risque, puisque vous ne paierez des charges sociales réduites que sur ce que vous gagnerez effectivement chaque mois. Si un mois vous ne gagnez rien vous ne versez rien. De plus vous n'aurez pas de TVA à payer tout le temps que vous ne dépasserez pas 32 100 euros par an. Cette disposition est donc une très bonne solution pour se lancer, sans même devoir quitter son travail, y compris pour ceux qui perçoivent des indemnités au titre d'une perte d'emploi et qui ne verront leurs droits remis en cause, qu'à concurrence d'un pourcentage de ce qu'ils touchent.

CONTACTEZ-NOUS.